



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 21 décembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	15/12/2011
Affichage	16/12/2011

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine.

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

### **Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard  
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène  
MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier  
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine  
FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : **DIVERS 1**

OBJET : **MARCHE DE CONDUITE  
ET ENTRETIEN DES  
CHAUFFERIES DES BATIMENTS  
COMMUNAUX.**

« **AVENANT N°5** » -

**SUPPRESSION DU BATIMENT DE  
LA MJC / ECOLE DE MUSIQUE.**

### **Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal,  
BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique,  
FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Maurice DUFOUR.

Par délibération en date du 27 juin 2001, le Conseil Municipal de la ville de BRIANÇON a autorisé le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché pour « La conduite et l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux ».

Après avis de la commission d'appel d'offre, le marché a été attribué à la société GDF-SUEZ ENERGIES SERVICES COFELY, représentée par son agence ELYO CENTRE-EST-MEDITERRANÉE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour une durée de 16 ans.

Suite à l'arrêté n°2011-157-1 de Madame la Préfète des Hautes-Alpes en date du 6 juin 2011, redéfinissant les compétences de la Communauté de Communes du Briançonnais, plus particulièrement dans le domaine de l'action sociale et socio-culturelle, la gestion du bâtiment de la Maison des Jeunes et de la Culture / Ecole de musique sis au 35, rue Pasteur à BRIANÇON est transférée à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ce qui entraîne la nécessité de passer un avenant afin de retirer ce bâtiment de la liste figurant au marché passé avec la société GDF-SUEZ ENERGIES SERVICES COFELY.


Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:


- D'approuver l'avenant n° 5 ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune, l'avenant ci-joint, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 23 DEC. 2011

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011

NOTIFIÉ LE



Département des Hautes Alpes  
Ville DE BRIANÇON  
Services Techniques

**Avenant n°5 au marché de  
« Conduite et entretien des chaufferies des bâtiments communaux »**

**Entre**

La Commune de BRIANÇON représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du .....

**Et**

La Société GDF-SUEZ ENERGIES SERVICES COFELY, représentée Monsieur Jean-Mary TYFFERS, en sa qualité de Directeur de l'agence Alpes Provence de GDF-SUEZ-COFELY, ZA les Chabauds Nord, 64 rue Eugène Schneider, 13320 BOUC BEL AIR, dûment habilité,

il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de retirer de la liste des bâtiments communaux, celui de la Maison des Jeunes et de la Culture/Ecole de musique, sis 35 rue pasteur à Briançon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, suite à l'arrêté n°2011-157-1 de Madame la Préfète des Hautes-Alpes en date du 6 juin 2011, redéfinissant les compétences de la Communauté de Communes du Briançonnais.

**Article 2**

Toutes les autres clauses du marché de base et des avenants n°1 à 4 non modifiées par le présent avenant n°5 restent applicables.

Fait en un seul exemplaire

Pour la Société GDF SUEZ ENERGIE  
SERVICES COFELY  
Bouc Bel Air, le  
Le Directeur de l'Agence,

Pour la Commune

Briançon, le  
Le Maire,

Jean-Mary TYFFERS

Gérard FROMM



